



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

**ARRETE N° 2025-440
MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE C**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article R262-38,

VU l'arrêté n° 2022-861 du 15 décembre 2022 fixant la composition de la Commission
Administrative Paritaire catégorie C placée auprès du Centre de Gestion du Var,

VU les arrêtés du 27 mars 2024, 17 octobre et 9 décembre 2024 modifiant la composition de
la Commission Administrative Paritaire catégorie C placée auprès du Centre de Gestion du Var,

Vu la mise à la retraite à compter du 1^{er} mai 2025 de Madame SARZI-SARTORI Maryse,
représentante titulaire du personnel qui de ce fait a perdu la qualité d'électeur à ladite CAP et
doit être remplacée,

Vu le courrier en date du 8 septembre 2025 du Syndicat CGT, désignant un représentant
titulaire et suppléant conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant qu'en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, celui-ci
est remplacé par son suppléant, et en cas de vacance de ce dernier, par le premier candidat
non élu de la même liste ou, à défaut, par un représentant désigné par l'organisation syndicale
concernée,

Considérant que Madame GRAZI Halima, est la première candidate non élue sur la liste CGT
présentée lors des élections professionnelles de 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du
personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du collège des représentants du personnel à la Commission
Administrative Paritaire de catégorie C est modifiée comme suit :

Monsieur BARBIER Patrice, Syndicat CGT, représentant du personnel suppléant, devient
représentant du personnel titulaire en remplacement de Madame Maryse SARZI-SARTORI.

Madame GRAZI Halima, Syndicat CGT, devient représentante du personnel suppléante en
remplacement de Monsieur BARBIER Patrice.

En conséquence, la composition de la CAP catégorie C s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISOLE
Mme MARIOTTINI Elisabeth 1ère Adjointe au Maire de LE LUC-EN-PROVENCE	Mme GOHARD Chrystelle Adjointe au Maire de SAINT-CYR-SUR-MER
M. UGO René Maire de SEILLANS	Mme BLANC Maryvonne Conseillère Municipale en Mairie de SEILLANS
Mme PEREZ LEROUX Nathalie Maire de LA ROQUE-ESCLAPON	M. PERRIMOND Jean-Noël Adjoint au Maire de LA ROQUE-ESCLAPON
M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT	M. LATIL Arnaud Maire de CARQUEIRANNE
Mme MISTRE Paule Adjointe au Maire de LA CRAU	M. CRISCUOLO Sauveur Conseiller Municipal en Mairie de EVENOS
M. PORTAL Jean-Louis Maire de FLASSANS-SUR-ISOLE	M. DEBRAY Romain Maire de ENTRECASTEAUX
M. BONGIORNO Gérard Adjoint au Maire de PUGET-VILLE	Mme ALTARE Catherine Maire de PUGET-VILLE

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
SAFPT	Mme RODRIGUEZ Patricia Mairie de LA LONDE-LES-MAURES	M. FLANDIN Rémi Mairie de REGUSSE
SAFPT	Mme CAMPANA Sophie Métropole TOULON Provence Méditerranée	M. FOURNIER Anthony Mairie de BANDOL
SAFPT	Mme GAUTIER Stéphanie Mairie de COGOLIN	Mme GIMENEZ Stéphanie Mairie de GASSIN
CFDT	M. SANCHEZ Miguel Mairie de CUERS	
CFDT	Mme PARISOT Jocelyne CIAS de la Vallée du Gapeau, SOLLIES-PONT	Mme BILLEBAULT Bernadette Mairie de LE LUC-EN-PROVENCE
CGT	Monsieur BARBIER Patrice Mairie de TOURVES	Madame GRAZI Halima Mairie du CASTELLET
CGT	M. JORDAN Jean-François Mairie de SAINT-TROPEZ	M. CONSTANT Thierry SIVEDNG de BRIGNOLES
FO	M. FREZE Frédéric Mairie de CARQUEIRANNE	Mme KASSAPOLOU Catherine Mairie de LE CASTELLET

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 29 septembre 2025

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental du Var

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
 - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
 - par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site : www.telerecours.fr »